



Titre du projet : Mobilisation et accompagnement de cinq (05) communes béninoises dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'une politique de planification familiale

Titre de l'action :	Mobilisation et accompagnement de cinq (05) communes béninoises dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'une politique de planification familiale
---------------------	--

Le rôle de l'ANCB dans la gestion du projet PF

L'Association Nationale des Communes du Bénin est la structure faitière des 77 communes que compte le Bénin. Créée en 2003, elle s'est donnée pour objectifs de représenter et défendre les intérêts de ses membres et de servir d'interface entre les autorités communales et les pouvoirs publics d'une part et entre les communes et les partenaires techniques et financiers d'autre part.

Au Bénin, l'ANCB se positionne comme un interlocuteur incontournable dans les relations qui lient les communes aux autres acteurs de la décentralisation dans la promotion du développement local et la démocratie à la base. En coopération avec les partenaires au développement, elle appuie la solidarité entre les collectivités locales béninoises et la coopération décentralisée.

De façon plus détaillée, l'ANCB a pour mission de :

- contribuer au renforcement de la décentralisation ;
- accompagner les communes dans l'animation de la vie locale ;
- favoriser la participation de tous les acteurs locaux au développement des communes ;
- développer, capitaliser et fructifier les expériences de gestion communale pour renforcer les capacités des communes membres ;
- promouvoir l'administration communale ;
- servir d'interface entre Communes et Pouvoirs Publics, Communes et Partenaires pour représenter et défendre les intérêts communs des communes membres ;
- promouvoir la solidarité, le partenariat et la coopération entre les communes du Bénin d'une part et entre celles-ci et les communes d'autres pays d'autre part ;
- participer aux mouvements municipaux aux niveaux africain et mondial.

Creuset d'orientation générale pour les communes, l'ANCB a une portée très large puisqu'en dehors de ses membres, elle collabore également avec les associations régionales et départementales des communes du Bénin. Elle appuie ces différentes entités territoriales dans l'exercice de leurs fonctions au travers des projets qu'elle initie et met en œuvre avec l'appui du gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Cet appui qui se veut technique et/ou financier est réfléchi et conçu en étroite collaboration avec les bénéficiaires (les communes) lors des rencontres de travail (sessions) des 08 commissions thématiques créées conformément aux statuts de l'association et présidées par des Secrétaires thématiques (Maires membres du Bureau National de l'ANCB).

Les domaines des secrétaires thématiques



Source : ANCB

Les commissions thématiques sont de véritables laboratoires d'idées et d'actions permettant de renforcer les capacités du secrétariat exécutif (organe opérationnel) pour des propositions de services adaptées aux besoins des communes membres. C'est lors des sessions des dites commissions que les participants, généralement les élus et techniciens provenant des communes membres, des cadres du secrétariat exécutif de l'ANCB et quelques professionnels extérieurs (ministères sectoriels, organisations de société civile, etc...) étudient, préparent et proposent des dossiers et actions de plaidoyer, de stratégies et actions de lobbying et de services de l'association à ses membres.

En 2017, grâce au plaidoyer et au lobbying de la commission Agriculture Foncier et Aménagement du territoire (AFAT), l'ANCB a obtenu du gouvernement dans le cadre du Projet Foncier Local (PFL) la relecture du code foncier domaniaux du Bénin en vue d'une meilleure participation des communes et prise en compte des réalités des populations à la base. C'est au cours des rencontres (sessions) de cette commission que l'idée de création des Attestations de Détention Coutumière (ADC) est née puis a été formalisée avec l'accord de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF). L'acquisition des ADC par les populations est une des étapes indispensables pour l'obtention du titre foncier, seul titre de propriété reconnu par le code foncier au Bénin.

A travers la commission AFAT, l'association s'est donnée entre autres pour objectif de contribuer significativement à la réduction des conflits domaniaux encore fréquents sur toute l'étendue du territoire national. En élaborant puis en mettant à dispositions des communes les ADC, l'ANCB leur confère la délivrance de cet acte les responsabilisant de facto mais elle permet indirectement aux populations de faire en toute sécurité les transactions foncières.

C'est dans cette logique que la commission thématique **genre affaires sociales et participation citoyenne** sera fortement mobilisée/mise à profit pour la mise en œuvre du présent projet. Au sein même de ce creuset d'échanges, des synergies d'actions sont possibles entre le programme genre (financé par la VVSG) en cours d'exécution et le projet SSR/Planification familiale.

En effet, depuis juillet 2017, l'association appuie douze (12) communes pilotes (dont 4 communes bénéficiaires du programme) sur l'intégration du genre dans les documents de planification communale. De façon concrète, des outils sont en cours d'élaboration avec la participation des communes pour évaluer et améliorer la prise en compte du genre dans les actions communales. Au-

delà des quatre (04) communes financées par le programme, l'ANCB a voulu capitaliser et partager les acquis de cette expérience avec 08 autres communes géographiquement proches des communes bénéficiaires.

Les projets/programmes en cours à l'ANCB

N°	INITULE DU PROJET/PROGRAMME	PERIODE	FINANCEMENT	NIVEAU D'IMPLICATION	CONTENU/COMPOSANTES/DE TAILS
1.	PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET AU DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDDC)	2003 à aujourd'hui – Phase 5	GIZ	Bénéficiaire; Mise en œuvre d'actions spécifiques au profit des communes.	-Développement institutionnel et organisationnel : élaboration de plans stratégique et de communication ; -Organisation de l'autoévaluation de la gouvernance locale ; -Capitalisation des bonnes pratiques de gouvernance locale ; -Appui à la mise en œuvre des ODD au plan local ;
2.	APPUI AU SECTEUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DÉCENTRALISATION (ASGoL)	2013 à aujourd'hui – Phase 3	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION (SUISSE)	Bénéficiaire; Renforcement des capacités de l'ANCB dans sa pratique institutionnelle du plaidoyer.	-Réalisation de plusieurs études sur la décentralisation en général et sur les communes en particulier ; -Appui à la contribution des communes à la relecture des textes de lois sur la décentralisation ; -Formation & Renforcement des capacités sur le plaidoyer ;
3.	FONDS DE TRANSITION EAU	2016-2017	AMBASSADE DES PAYS-BAS	Bénéficiaire/Accompagnement des communes	- Réalisation de plusieurs études ; - Mise en place d'une base de données sur les ouvrages en eau des communes ; - Appui à la maîtrise d'ouvrage communale dans le secteur ; - Appui à la reddition des comptes dans le domaine de l'eau ;
4	PROJET D'APPUI LA GESTION FONCIÈRE LOCALE (PFL)	2015-2018	VNG INTERNATIONAL	Appui à l'appropriation du code foncier et domanial et au plaidoyer de l'ANCB pour l'amélioration du cadre	-Formation/Sensibilisation des communes sur le nouveau code foncier et domanial ; - Contribution à la mise en place de nouveaux outils de gestion foncière au niveau local ; -Plaidoyer pour la prise en

				institutionnel sur la gestion foncière ;	compte des intérêts des communes lors de la relecture du code foncier et domanial ; -Réalisation de films documentaires sur les expériences communales de mise en œuvre du code foncier et domanial ;
5.	PROGRAMME D'APPUI AUX ASSOCIATIONS NATIONALE ET LOCALES DE COLLECTIVITÉS LOCALES AU BÉNIN (PAACOL)	2017-2019	UNION EUROPEENNE	Co-pilotage du programme avec l'AIMF	-Réalisation de plusieurs études ; -Formation des acteurs de l'ANCB sur le plaidoyer, la gestion administrative et financière... -Appui au renforcement des liens entre l'ANCB et les Associations régionales et départementales de communes ; - Mise en place de guichets de sécurisation des recettes des communes ; -Appui au fonctionnement des commissions thématiques de l'ANCB ; -Appui au développement institutionnel et organisationnel des Associations régionales et départementales de communes.
6.	PROJET DE PROMOTION DE LA CIVIC-TECH POUR UNE DEMOCRATIE LOCALE PARTICIPATIVE (CiTé.bj)	2018-2020	AFD	Co-pilotage du projet avec le CIDR	-Accompagnement des communes dans la promotion de la participation citoyenne avec des moyens numériques ; - Formation/sensibilisation sur la participation citoyenne, sur le code numérique, sur le code de l'information et de la communication ; -Réalisation d'applications numériques ; -Organisation de hackatons ;
7.	PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DE L'EAU, DE L'HYGIENE ET DE L'ASSAINISSEMENT(PR OSEHA)	2018-2020	GIZ	Mise en œuvre d'une composante	- Réalisation de plusieurs études ; - Appui à la gestion intercommunale de l'eau - Appui à la reddition des comptes dans le domaine de l'eau ; - Appui au fonctionnement de

					la commission thématique
8.	PROJET MULTISECTORIEL DE L'ALIMENTATION, DE LA SANTE ET DE LA NUTRITION (PMASN)	2015-2019	BANQUE MONDIALE	Plaidoyer, communication et capitalisation	-Communication sur les actions de promotion de la nutrition menées par l'ANCB et les communes ; -Capitalisation des bonnes pratiques des communes sur la nutrition ; -Accompagnement des communes dans la prise en compte de la nutrition dans les planifications locales ; -Plaidoyer pour l'accroissement des ressources destinées au financement de la nutrition dans les communes. - Organisation de concours des meilleures communes promotrices
9.	Projet d'appui à la prise en compte du genre dans la planification locale	2018-2022	VVSG (Belgique)	Pilotage	-Formation des acteurs de l'ANCB et des communes sur le genre ; -Appui des communes pour la prise en compte du genre dans les planifications locales ; -Elaboration d'outils sur le genre ; -Coaching sur le genre ; -Elaboration d'un plan stratégique sur le genre ;

Les objectifs

L'objectif général de ce projet est de mobiliser et accompagner les communes béninoises dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'une politique de planification familiale.

Les objectifs spécifiques sont :

OS1 : renforcer les capacités de l'ANCB pour impulser la prise en compte de la SSR/PF dans la planification communale,

OS2 : appuyer des communes pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégie/politique en SSR/PF,

OS3 : organiser et entretenir une synergie d'actions favorable à l'émergence de la PF

OS4 : plaider auprès du Gouvernement pour l'amélioration du cadre législatif, institutionnel et réglementaire et la mise à la disposition des communes, des ressources subséquentes pour le financement des activités de PF,

Les résultats

Les résultats pour atteindre le premier objectif spécifique (OS1) sont :

- a- l'équipe projet PF de l'ANCB est compétente et outillée sur la SSR/PF ;
- b- le secrétariat exécutif de l'ANCB est renforcé sur la SSR/PF et capable de faire le lien entre les activités du projet et celle de la commission thématique genre affaires sociales et participation citoyenne ;
- c- un point focal SSR/PF est identifié au sein de l'ANCB ;

Les résultats pour atteindre le deuxième objectif spécifique (OS2) sont :

- a- les compétences des acteurs communaux (les relais en particulier) sur les enjeux de la PF pour la jeunesse sont renforcées ;
- b- les bonnes pratiques en matière de PF au niveau national (Cotonou, Bohicon, UCOZ, etc..) et continental sont répertoriées et capitalisées ;
- c- les bonnes pratiques au sein des communes membres de l'association sont partagées ;

Les résultats pour atteindre le troisième objectif spécifique (OS4) sont :

- a- des partenariats avec des acteurs institutionnels et spécialisés dans la SSR/PF sont créés,
- b- un comité de suivi du projet est mis en place avec les partenaires,
- c- le comité de suivi est opérationnel et pérenne

Les résultats pour atteindre le quatrième objectif spécifique (OS4) sont :

- a- les compétences des acteurs communaux en techniques de plaidoyer pour mobiliser des ressources au profit de la planification familiale sont renforcées ;
- b- des ressources additionnelles sont transférées aux communes pour le financement de la PF.

Les activités

La stratégie de l'ANCB pour la mise en œuvre de l'action est construite autour des quatre (04) axes d'intervention suivants :

AXE 1 : assurer la coordination et le suivi évaluation du projet

- **1-1 Mise en place de l'équipe du projet**

Composé d'un coordonnateur, d'un chargé de suivi évaluation et capitalisation et d'un assistant administratif et financier, cette équipe sera en charge de l'opérationnalisation du projet. Le coordonnateur est un cadre de conception mis à disposition par l'ANCB. Dans le domaine, c'est lui qui représente l'ANCB au niveau national, régional et international. Le chargé de suivi évaluation qui est de profil cadre junior titulaire d'un Master assurera également la fonction de Point Focal SSR/PF de l'ANCB. L'assistant administratif et financier s'occupera de tous les documents administratifs et comptables liés au projet. Tout comme le coordonnateur, les deux autres agents affectés au projet sont des cadres déjà en poste à l'association. La présence du coordonnateur qui est un cadre de

l'ANCB permet de pérenniser les acquis du projet en vue de parvenir à terme, à la mise en place d'un observatoire national sur la planification familiale.

L'équipe de gestion du projet tiendra une rencontre de reddition de comptes chaque trimestre avec le Président de l'ANCB non seulement pour l'informer sur l'état d'avancement du projet mais également pour obtenir son soutien afin de lever les éventuels blocages qui se présenteraient.

- **1-2 Identification d'un Point Focal SSR/PF au sein de l'ANCB**

Le Point Focal SSR/PF (le chargé de suivi évaluation) travaillera en étroite collaboration avec les commissions thématiques de l'association et avec la commission genre, affaires sociales et participation citoyenne en particulier. Il est le référent en matière d'accompagnement des communes pour l'élaboration et la mise en œuvre d'actions relatives à la SSR/PF. Il s'occupe de la collecte, du traitement et du stockage des données recueillies pendant la mise en œuvre du projet sous l'autorité du coordonnateur du projet.

AXE 2 : renforcer les capacités de l'ANCB

- **2-1 Formation de l'équipe projet sur la PF**

L'ensemble des cadres de l'association, l'équipe projet y compris a été sensibilisé aux questions de genre et de réduction des inégalités. Des connaissances et compétences sont disponibles en termes d'amélioration des conditions de vie et du statut des femmes. Mais plus spécifiquement sur les questions de santé et de droits sexuels et procréatifs, un renforcement des capacités de l'équipe projet est indispensable. C'est pourquoi un atelier de formation de 5 jours assuré par un expert en SSR/PF d'un organisme spécialisé comme Equilibres et Populations et en partenariat avec la Mairie de Paris est envisagé. Cette formation aura pour but de renforcer les connaissances, aptitudes et compétences de cette équipe sur les dispositifs d'accompagnement des politiques PF des communes et aussi d'améliorer leurs capacités de plaidoyer en faveur de la SSR/PF. Elle se fera à Paris au profit du coordonnateur et du chargé de suivi-évaluation sur financement directe de la Mairie de Paris.

- **2-2 Sensibilisation du secrétariat exécutif de l'ANCB sur la planification familiale**

Le secrétariat exécutif de l'ANCB est composé des cadres techniques en charge de l'opérationnalisation des orientations et objectifs de l'association. Afin de garantir une meilleure prise en compte des enjeux de la PF dans les activités menées par l'ANCB en général, une sensibilisation de l'ensemble du personnel est prévue. Ce renforcement des capacités consistera en un atelier de formation de type court de deux jours au cours duquel, les cadres auront des clarifications sur les concepts et enjeux de la SSR/PF dans la planification communale mais seront également outillés pour accompagner plus efficacement les communes dans un premier temps et pour travailler à l'inclusion (transversalité) de la PF dans les huit (08) commissions thématiques et celle s'occupant du genre en particulier. Les services d'un consultant national seront loués pour assurer la séance de sensibilisation. Aussi, en raison de l'importance de cette activité, nous estimons pertinent d'y associer d'autres acteurs comme : le président et le rapporteur (cadre de l'ANCB) de la commission genre, affaires sociales et participation citoyenne et la Présidente du Réseau des Femmes élues Conseillères du Bénin (RÉFEC). Ces deux élus seront sensibilisés et outillés par la même occasion pour garantir une meilleure collaboration pour la suite et aussi un meilleur portage politique.

Pour des raisons d'efficacité et de concentration, nous préconisons que la formation se tienne dans une ville proche de Cotonou. En effet, les fortes sollicitations et le rythme de travail très ardu de l'ANCB ne faciliteront pas la concentration des cadres qui seront assurément sollicités pour leur travail habituel. C'est pourquoi nous proposons une délocalisation de cette activité vers une ville proche de Cotonou pour minimiser les coûts et pour réunir toutes les conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la sensibilisation.

- **2-3 Mission d'échanges et de partage au Burkina Faso**

Les voyages d'échanges et de partage s'inscrivent dans une logique de renforcement des capacités de l'équipe du projet et ont une portée significative pour l'ANCB car ils permettent un apprentissage et à terme une amélioration des connaissances et des pratiques initiales. Ces voyages d'échanges ont pour but :

- la découverte de techniques et approches innovantes expérimentées par la ville de Bobo-Dioulasso en SSR/PF
- l'enrichissement des données de l'ANCB relatives à la SSR
- de susciter des partenariats et des synergies d'actions en SSR/PF.

En raison des controverses politique, culturelle et religieuse auxquelles la PF est sujette en Afrique, il serait intéressant de capitaliser les expériences réussies sur le continent. Une expérience de grande envergure étant actuellement en cours au Burkina-Faso avec les mêmes partenaires (AIMF, Fondation Bill et Melinda GATES, Mairie de Paris), il nous semble important de nous en inspirer pour mieux organiser la mise en œuvre de notre projet. Hormis la collaboration avec les mêmes partenaires, les deux pays présentent des similitudes en termes de défis à relever dans la SSR/PF : faible taux de prévalence contraceptive, respectivement 15%¹ et 14,2%² en 2015 au Burkina-Faso et au Bénin, d'importants besoins non satisfaits, les pesanteurs socioculturelles etc...

Aussi, souhaitons-nous mettre à profit cette expérience africaine pour mieux analyser la pertinence de notre stratégie et au besoin faire des ajustements et surtout capitaliser les acquis et leçons apprises en l'intégrant à notre guide des bonnes pratiques. Idéalement, ce voyage pourrait être effectué en début de projet en année 1 dès la formation de l'équipe projet. Les acteurs pertinents (du point de vue de nos attentes) à rencontrer sont en cours d'identification.

Puisque la volonté politique est un levier majeur de réussite des projets, il serait judicieux d'associer deux élus à l'équipe projet pour ce voyage d'une durée d'une semaine. Nous attendons aussi de ce voyage la découverte de nouvelles stratégies de mobilisation et d'adhésion au projet des acteurs traditionnellement opposés à la PF. Des expériences réussies dans ce sens peuvent nous inspirer et c'est en cela que nous considérons aussi ce voyage d'étude comme une opportunité d'apprentissage en de termes de plaidoyer. La délégation composée de 3 techniciens et 2 élus se présente comme suit :

- Le Président de l'ANCB
- Le Président de la commission genre, affaires sociales et participation citoyenne

¹ Correspondance commune de Bobo-Dioulasso :

<https://advancefamilyplanning.org/sites/default/files/resources/Engagement%202015%20BOBO%20DIOULASSO.pdf>

² Résumé des indicateurs de base FP2020 : <http://ec2-54-210-230-186.compute-1.amazonaws.com/wp-content/uploads/2016/06/Benin-FP2020-Core-Indicators-FRENCH.pdf>

- Le Rapporteur de la commission genre, affaires sociales et participation citoyenne
- Le coordonnateur
- Le chargé de suivi-évaluation.

La prise en charge des élus sera imputée à la contrepartie financière de l'ANCB dans le cadre du projet.

- **2-4 Missions de suivi des activités dans les 05 communes pilotes**

Les communes sont confrontées à de nombreuses difficultés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'une politique claire de santé sexuelle et de la reproduction et de planification familiale. Face à ces défis, nombreuses d'entre elles développent des approches contextuelles parfois innovantes pour assurer la disponibilité, la qualité, l'efficacité et l'efficience de l'offre de PF sur leur territoire. Il s'agit donc à travers ces missions d'identifier et de répertorier les approches innovantes et efficaces à renforcer et à dupliquer au sein du réseau de l'ANCB.

Pour garantir la fiabilité et la traçabilité des informations, une délégation composée de l'équipe projet et deux autres cadres de l'ANCB effectuera à partir du troisième trimestre des années 1 et 2 une mission d'échanges dans les cinq (05) communes avec les acteurs locaux, les animateurs ou relais communautaires affectés à la thématique, le personnel des centres de santé, des centres de promotion sociales et les ONG (PSI/ABMS, USAID etc...) intervenant en SSR/PF. Ces missions ont pour avantage de faciliter le suivi réel des activités SSR/PF des communes, l'élaboration et la mise à jour régulière de la base de données PF gérée par le Point focal de l'association.

En préparation de cette mission et en début des années 1 et 2, une tournée générale de sensibilisation effectuée par l'ANCB et l'ABPF se fera dans les 05 communes pilotes.

Le but de cette tournée est de mieux informer les acteurs communaux sur les objectifs du projet de même que les dispositions qu'ils doivent prendre pour leur participation aux activités du projet (communication en conseil municipal, nomination d'un point focal, élaboration d'une stratégie communale PF, ...)

Plus spécifiquement, elle permettra en plus de la sensibilisation d'adresser notre plaidoyer aux divers acteurs pertinents des communes d'action et peut constituer un créneau d'appui des initiatives communales en termes d'élaboration d'un plan d'action PF. Pour plus d'efficacité, nous associons l'ABPF tant au niveau du siège national à Cotonou qu'au niveau des antennes locales. En effet, 02 représentants de l'association (ABPF) s'ajouteront aux 3 membres de l'équipe projet pour la mission. Mais des contacts seront également pris avec les équipes locales pour un appui sur le terrain. Elles (les équipes locales) sont plus proches de la population et peuvent donc nous aider à identifier plus facilement des goulots d'étranglement pour l'atteinte des objectifs et nous appuyer dans la recherche et l'élaboration de stratégies pertinentes pour l'atteinte des objectifs. C'est pour cela que nous proposons une modeste motivation sous forme de déjeuner ou sous d'autres formes que nous jugerons pertinentes pour ces équipes d'appui. L'ordre du jour de ces tournées c'est-à-dire les sujets à aborder, les moments opportuns, l'ensemble des modalités organisationnelles pertinentes sera conjointement défini dans le cadre des réunions du comité de suivi.

L'ANCB ne sera pas à l'opérationnel sur le terrain mais l'équipe projet devra se rendre disponible pour appuyer les communes qui sollicitent l'Association dans le cadre de l'organisation des activités de

sensibilisation. Chaque commune sera fortement encouragée à organiser au moins une telle activité dans une année surtout en direction des jeunes et si possible de manière coordonnée pour éviter à l'équipe d'avoir à faire plusieurs aller-retour.

Les informations collectées lors de ces descentes sur le terrain seront bien évidemment utilisées pour enrichir le plaidoyer de l'ANCB vers les autorités politico-administratives en vue des changements institutionnel et politique souhaités.

2-5 Evaluation finale et audit financier

Une évaluation finale est nécessaire pour clôturer de façon formelle le projet. Elle permettra de mesurer les résultats obtenus, de les expliquer et de faire une meilleure planification des projets que nous espérons pour la suite de l'initiative TCI. Couplée d'un audit financier, elle permettra dans son second volet de contrôler l'utilisation des fonds alloués conformément aux obligations présentes dans la convention de subvention. Cet audit couvrira l'ensemble des dépenses effectuées sur les 02 années du projet et sera exécuté par un prestataire externe.

- **2-4 Prestation de formation et d'appui technique Mairie de Paris/Equipop**

La Mairie de Paris appuie le projet en cofinancement. Cet appui qui se fera sur le plan technique par l'ONG Equilibres et Populations est composé d'un diagnostic initial, d'une formation de l'équipe projet (activité 2.1), d'une mission de suivi en cours de projet et d'un appui à distance pour une mise à disposition de ressources pour le plaidoyer.

Axe 3 : Construction de partenariats

- **3-1 Réunions du comité de suivi**

Mettre en œuvre une stratégie d'alliances et de partenariats multi-acteurs suscitera de la complémentarité dans les actions et renforcera l'adaptabilité et la créativité. Dans cette logique, une collaboration avec certains acteurs institutionnels et opérationnels comme le Ministère de la Santé et l'Association Béninoise pour la Promotion de la Famille (ABPF) est nécessaire.

Créée en 1970 et déclarée Association d'utilité publique en 2008, l'ABPF a pour but principal de contribuer à l'amélioration qualitative de la santé sexuelle et de la Reproduction des populations vivant au Bénin et de contribuer à faire respecter les droits des femmes, des hommes, des jeunes et autres personnes vulnérables et d'effectuer des choix libres et informés en ce qui concerne leur santé sur le plan de la sexualité et de la reproduction. L'expertise d'un tel organisme est indispensable si nous voulons mettre en œuvre des actions qui ont du sens et qui sont adaptées aux réalités des communautés. Une franche collaboration avec l'ABPF avec le soutien du Ministère de la santé comme organe institutionnel a pour objectif d'associer étroitement les différentes parties prenantes majeures à notre action. La présence de trois autres types d'acteurs est aussi pertinente pour les activités du comité. Il s'agit du Président de l'ANCB, d'un représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL), de la Présidente du RÉFEC, des Président et rapporteur de la commission genre, affaires sociales et participation citoyenne de l'ANCB et du Directeur Exécutif de l'ABPF. Ainsi, la mise en place d'un comité de suivi composé de cette diversité d'acteurs s'inscrit systématiquement dans le cadre d'une démarche participative dans la mise en œuvre du projet. Ledit comité se réunira une fois

par trimestre (4 réunions/an) pour apprécier l'évolution des actions et proposer des ajustements pertinents.

Les réunions du comité se tiendront dans la salle de réunion de l'ANCB. Seront donc pris en charge sur cette ligne budgétaire les pauses café et déjeuners des participants qui viennent pour la plupart de Cotonou ou de ses environs immédiats. La participation du Président de l'association qui est aussi Maire de la ville de Bohicon et de la Présidente du RÉFEC, élue communale dans la ville de Kétou demande une prise en charge pour leur hébergement et leur frais de déplacement.

- **3-1 Subvention aux associations locales ou aux communes**

Le projet envisage d'apporter un appui aux associations locales qui opèrent dans les communes sur la thématique de la SSR/PF. Il faut déjà reconnaître que de telles associations ne sont pas légions dans les communes. En effet, la grande partie des services de PF est fournie par les acteurs publics (hôpitaux publics, dispensaire, etc...) avec des interventions de grands prestataires ou organisations internationales. Par conséquent, lorsqu'il ne sera pas possible d'identifier formellement une association locale opérant sur la thématique, la subvention sera accordée à la commune pour la stimuler dans la mise en œuvre de son plan d'action PF. C'est d'ailleurs un des objectifs principaux du projet d'amener les communes à institutionnaliser les lignes budgétaires PF dans leur plan d'action. Pour les encourager, les motiver et surtout faciliter la mise en œuvre des actions prévues dans leur stratégie, il ne serait pas inutile de leur attribuer une subvention, même modique, qui leur permette de démarrer le financement des actions inscrites dans le plan d'action PF communal.

Axe 4 : Appui aux communes et communication pour susciter l'engagement des élus

- **4-1 Contractualisation avec un organe de presse visuelle et écrite**

La communication des activités du projet via une chaîne de télévision et un organe de presse écrite constitue non seulement un moyen d'information des communes sur toute l'étendue du territoire national mais elle permet surtout d'afficher la volonté politique des autorités communales en termes de PF. La médiatisation du projet permet de donner de la visibilité à l'action avec pour impact majeur de susciter l'intéressement tant des autres élus locaux que des communautés. Pour entretenir cet impact et dans l'optique d'une gestion efficiente des ressources prévisionnelles, la couverture médiatique du projet s'effectuera sur la deuxième année de l'action.

- **4-2 Outils de communication divers**

En dehors de la communication externe « grand public », nous envisageons aussi une communication interne au projet c'est-à-dire entre l'ANCB, les communes pilotes et si besoin des structures partenaires. Il pourrait s'agir de document, de plaquette ou de kakémono pour présenter des informations utiles et succinctes et qui peuvent être utilisés lors des sessions de la commission genre affaires sociales et participation citoyenne, des missions de terrain ou encore lors des réunions du comité de suivi par exemple.

- **4-3 Formation des relais au niveau des communes**

Les prérogatives communales en matière de santé et en planification familiale sont peu ou pas exercées en général faute de moyens et/ou de connaissances. Pour renforcer l'impact du projet et

susciter l'implication et la participation des acteurs communaux, il s'avère nécessaire d'informer et de sensibiliser les élus et quelques cadres des communes pilotes. Les cadres que nous ciblons sont des animateurs communautaires délégués par l'État ou agents des communes et affectés à des thématiques telles que la santé, l'intermédiation sociale ou la jeunesse. Il ne s'agit de personnels en charge du projet mais déjà en poste et qu'il faut renforcer dans leurs domaines de compétences et qui pourront assurer le relais en notre absence pour la pérennité des acquis de l'action. Ils seront renforcés via des ateliers de formation de types courts d'une journée sur les enjeux de la planification familiale notamment pour la jeunesse au niveau des communes. Ces relais seront formés sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de stratégies et de politiques en SSR/PF en faveur de la jeunesse. Les ateliers de formation se tiendront dans une ville dont la position géographique permettrait de réduire les distances à parcourir pour les relais communaux et une réduction des coûts pour l'ANCB. Si les communes choisies sont géographiquement proches de Cotonou, les ateliers de formation se tiendront à Cotonou. Mais si des communes du Nord sont sélectionnées, le besoin de maîtrise des coûts nous contraindrait à choisir une ville du centre du Bénin. Nous estimons qu'il faudrait former au moins 1 relais par commune et celui-ci pourrait être appuyé par les antennes locales de ABMS. Il revient à chaque commune de nous proposer la personne qui lui semble compétente et expérimentée pour jouer ce rôle.

La formation réalisée en année 1 permettra aux points focaux de mieux maîtriser la SSR/PF et leur donnera la connaissance nécessaire pour démarrer l'élaboration de leur plan d'action communal. Il n'est pas évident que tous les points focaux réussissent après une journée de formation, c'est pour cela que l'équipe projet et les équipes locales ABMS se tiendront à la disposition des communes pour les accompagner dans l'élaboration de ce plan. L'un des résultats attendus des communes est qu'elles se dotent du plan d'action en année 1 notamment à l'issue de la formation des points focaux.

- **4-4 Plaidoyer de l'ANCB en faveur de la SSR/PF**

En raison des nombreux défis en matière d'implication des communes dans la PF, l'ANCB envisage de construire une stratégie de plaidoyer autour des axes législatif, stratégique et institutionnel. Adressé aux autorités politico administratives, aux élus locaux et partenaires techniques et financiers, le document de position de l'ANCB formulera des propositions concrètes visant à corriger les dysfonctionnements et pouvant aider les communes à relever les défis en matière de SSR/PF.

Au niveau législatif, il s'agira de proposer par exemple de plaider pour la mise en œuvre effective des textes de loi relatifs à la PF ou de proposer de nouvelles réformes en vue d'une amélioration de la situation. La nouvelle stratégie nationale de repositionnement de la planification familiale au Bénin en cours d'élaboration sera exploitée à cette fin. Une rencontre avec le réseau des députés soutenant la décentralisation et le développement local est le mécanisme idéal pour introduire les propositions de l'ANCB dans l'enceinte parlementaire.

Sur le plan institutionnel, l'association collaborera avec les ministères sectoriels et les différents organismes nationaux et internationaux intervenant dans le domaine. Il s'agira d'identifier ensemble les obstacles et les leviers d'action possibles. La mise en œuvre du projet constitue par ailleurs l'opportunité que l'association saisira pour mobiliser les autres acteurs autour de sa volonté de mettre en place à terme, un observatoire sur la PF au Bénin.

Au plan politique, il s'agira de travailler à accroître l'intérêt des élus communaux pour la mise en œuvre d'une stratégie assortie d'un plan d'action annuel en PF sur leur territoire. Cette volonté politique devra bien évidemment être appuyée de ressources matérielles et financières que l'État mettra à disposition des communes. C'est à l'atteinte de cet objectif entre autres que le volet financier de notre plaidoyer sera consacré.

Notre plaidoyer s'adressera également aux confessions religieuses, autorités traditionnelles et aux leaders d'opinion dans l'optique de lever les pesanteurs socioculturelles encore très ancrées dans la vie des communautés locales. Beaucoup d'autres problématiques peuvent être prises en compte dans le document de position. Mais en raison de la durée du projet et pour des raisons de pertinence, notre plaidoyer mettra aussi l'accent sur la promotion de la gratuité de l'offre de PF et la création d'espaces spécifiques d'accueil et d'accompagnement des jeunes en SSR/PF. Construite dans une logique de lobbying et d'actions médiatiques, les activités à réaliser dans ce sens sont :

- La consultation des documents de politiques nationales et internationales en matière de PF
- L'organisation d'audience publique, de conférence
- La réalisation d'une étude référence dans les douze (12) communes pilotes etc...

Cette activité se fera avec l'appui de partenaires tels que la direction de la santé de la mère et de l'enfant, PSI-ABMS, l'USAID, l'ONUSIDA etc...

Au vu des ressources disponibles, nous pensons à organiser un atelier national à Cotonou en année 2 pour présenter les acquis du projet. Il sera surtout l'occasion de faire un plaidoyer et de présenter le document de position élaboré à cet effet. Il réunira des autorités politiques et religieuses, les chefs traditionnels, des partenaires techniques et financiers, des représentants de la société civile etc...

- **4-5 Elaboration d'un guide des bonnes pratiques**

Vade mecum des pratiques innovantes, le guide des bonnes pratiques permettra aux utilisateurs d'accéder à la connaissance en SSR/PF mais également d'en faire une application pratique adaptée à leur contexte. Il a donc pour objectif de dresser un bilan de la situation des communes béninoises en PF et d'aider tous les acteurs et ceux des communes en priorité à mettre en œuvre des actions en PF à partir de quelques expériences locales et/ou régionales réussies. La première partie du guide sera élaborée en année 1 du projet et fera un état des lieux de la SSR/PF dans les 05 communes et présentera aussi les défis à relever. Il sera ensuite complété en année 2 par le répertoire des bonnes pratiques qui mettra en lumière les approches innovantes et réussies ainsi que quelques leçons apprises. Il sera disponible en version papier mais aussi en format électronique (fichier PDF) sur le site internet de l'ANCB pour un accès facile et libre en vue de rendre accessible la connaissance. Ce guide est un préalable à l'accompagnement par l'ANCB des communes souhaitant élaborer et mettre en œuvre une stratégie et une politique de PF.

